



MAIRIE

DE

QUEYSSAC-LES-VIGNES

CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 août 2023

L'An Deux Mille Vingt trois le 8 août , à 20h45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Queyssac-les-Vignes, sous la présidence de Monsieur ROCHE Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : le 27 juillet 2023

Secrétaire : Mme SEMBILLE

Présents : M ROCHE J.L, Mme SEMBILLE, M GARRET, Mme REBOTIER, M CELLES, M GAUBERT,
M ROCHE Alain, Mme TERRIEUX-SER,

Absente excusée : Mme FORTIER

Absente ayant donné procuration : M BLATY a donné procuration à M GAUBERT et Mme NEUVILLE a donné procuration à Mme SEMBILLE

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8+2

Votants : pour : 8+2 contre : abstention :

Ordre du jour :

- désignation du secrétaire de séance
- approbation du compte rendu du 13 juin 2023
- gratification stagiaire
- préparation de l'inauguration du 23 août
- Questions diverses

DELIBERATION N° 39/2023 : GRATIFICATION STAGIAIRE

Vu le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

Vu la circulaire du 4 novembre relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune de Queyssac les Vignes a accueilli une stagiaire du 30 mai 2023 au 21 juillet 2023, sous la tutelle de l'adjoint technique – cantonnier, M. SEMBILLE.

Parallèlement, elle a été accueillie au service technique de la mairie de Curemonte

Monsieur le maire propose de lui verser une gratification de 250 € afin de la récompenser du travail accompli.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations, acceptent le versement de cette gratification de 250 € et autorise M. le maire à signer tout document s'y reportant.

DELIBERATION N° 40/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – FOUR GOUDEAUX

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le dossier pour le four de Goudeaux, menaçant de tomber sur la chaussée et dont les travaux de sécurisation pourraient être prévus en 2023 ;

Le coût total des travaux est de 15519.78 € ht

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de demander une subvention dans le cadre des amendes de police avec un taux de 35% avec un plafond de 11500€.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus deux procurations :

- Approuve le projet tel qu'il est rédigé sur le devis de l'entreprise Poulet
- Sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention, au titre des amendes de police, taux de 35% avec un plafond de 11500€, afin de réaliser les travaux de mise en sécurité du four de Goudeaux
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document s'y référant

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 AOÛT 2023

ROCHE Jean-Louis	présent	
REBOTIER Dominique	présente	
GAUBERT Jean	présent	
SEMBILLE Françoise	présente	
FORTIER Alexandra	absente	absente
CELLES Guillaume	présent	
BLATY Alexandre	a donné procuration à Jean GAUBERT	
TERRIEUX-SER Marie	présente	
NEUVILLE Joëlle	a donné procuration à Françoise SEMBILLE	
GARRET Eric	présent	
ROCHE Alain	présent	